



MUNICIPALITÉ DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts

A partir du 03 juillet 2021

HORAIRE D'OUVERTURE :
LUNDI ET MERCREDI DE 15H À 17H
SAMEDI DE 10H À 12H
RUE DE LA GARE

Avant de déposer vos déchets, il faudra obligatoirement
vous inscrire en Mairie le matin même avant 10h



Calendrier des prochaines permanences d'ouverture

Dates des permanences de dépôt *

Samedi 3 juillet 2021
Samedi 3 juillet
Lundi 5 juillet
Mercredi 7 juillet
Samedi 17 juillet
Lundi 19 juillet
Mercredi 21 juillet

Heures de dépôt

10h-12h
10h-12h
15h -17h
15h -17h
10h-12h
15h -17h
15h -17h

** Dépôts réservés
uniquement aux
Châtenaisiens, après
inscription au préalable
auprès de la Mairie*

**Avant de déposer vos déchets, il faudra obligatoirement
vous inscrire en Mairie et réserver un créneau le matin
même avant 10h**

Pour plus d'informations en mairie, appelez le 01 64 31 30 21 ou envoyez un courriel à
mairie@chatenaysurseine.fr





MUNICIPALITÉ DE
CHÂTENAY-SUR-SEINE

Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts

Sur rendez-vous

Rue de la Gare

(ancienne station d'épuration)

Du 03 juillet au 30 octobre 2021



L'aire de dépôt des déchets verts est un service gratuit proposé par la municipalité et réservé aux habitants de Châtenay-sur-Seine.

Comment s'inscrire ?

Pour accéder à l'aire de dépôt, je dois me munir d'une carte d'accès. Pour l'obtenir, rendez-vous en Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et
- le samedi de 9h à 12h

Pour m'inscrire, j'apporte une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Comment prendre rendez-vous ?

J'appelle la Mairie pour réserver un créneau en fonction des jours d'ouverture :

☎ 01 64 31 30 21 ou

✉ mairie@chatenaysurseine.fr

J'anticipe ma prise de rendez-vous en appelant au moins le matin même avant 10h au plus tard.

La Mairie met un service de ramassage des déchets verts pour les personnes pour les personnes âgées de plus de 70 ans et femmes seules de plus de 65 ans

Pour plus d'informations, contactez la mairie,
par téléphone au 01 64 31 30 21 ou par courriel à mairie@chatenaysurseine.fr



Les consignes de dépôt

Déposez gratuitement vos déchets verts dans l'aire de dépôt, dans la limite de 1m³ par semaine.

Pour y accéder, pensez à vous munir de votre carte d'accès.

La municipalité se charge de transformer ces déchets verts en compost que vous pourrez utiliser pour votre jardin. Une solution facile et économique !



Les déchets acceptés

- Les tontes de pelouse
- Les entretiens des massifs floraux
- Les tailles de haies et d'arbustes
- Les résidus d'élagage
- Les branchages
- Les feuilles mortes



Horaires d'ouverture :

(toutes les semaines)

lundi et mercredi

de 15h à 17h

samedi de 10h à 12h



Ne sont pas acceptés

Les déchets verts trop volumineux (ex : branches de plus d'1.5m de longueur et de plus de 10 cm de diamètre ;

Les déchets verts souillés de terre, ordures ménagères, cailloux, plastique, etc ;

Les plantes classées invasives et tout autre déchet non mentionné ci-dessus.

Collecte gratuite pour les personnes âgées :

Comment présenter les déchets aux agents communaux ?

Les déchets doivent être conditionnés dans des sacs poubelles ouverts ; et les branchages, par fagots ficelés (longueur < à 1m50).

